

UNE EXCENTRICITE COLONIALE
(Avril 1840 – juin 1841)
pp. 452-463

Abréviations

AMJ, Corr : Anne-Marie Javouhey – *Correspondance*, 4 vol., Paris, Éditions du Cerf, 1994. Exemple d'abréviation pour un passage :

AMJ, *Corr*, t. 1, L. 1,1, p. 7. : tome 1, lettre 1, paragraphe 1, page 7.

ANOM : Archives nationales d'outre-mer.

ANOM, BOGF + année : Archives nationales d'outre-mer. Bulletin officiel de la Guyane française. BIB/AOM/50094 + année.

ANOM, Rapport 1840 : Rapport au ministre de la Marine et des Colonies, le baron Roussin, 25 juillet 1840. ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). Les indications suivantes sont celles de la correspondance éditée.

JENNINGS, 2010 : Lawrence JENNINGS, *La France et l'abolition de l'esclavage, 1802-1848*, Bruxelles, André Versaille éditeur, collection l'Autre Et l'Ailleurs, 2010, 348 pages. Traduction de *French Anti-Slavery - The Movement for the Abolition of Slavery in France, 1802-1848*, Cambridge University Press, 2000, 320 pages.

KAPPLER : August KAPPLER, *Sechs Jahre in Surinam oder Bilder aus dem militärischen Leben dieser Kolonie und Skizzen zur Kenntnis seiner sozialen und naturwissenschaftlichen Verhältnisse*, Stuttgart 1854, 282 pages, sur Mana, p. 210-225.

LITTNER : Henri LITTNER, *La Mère Javouhey, le Père Libermann et les trois premiers prêtres africains de l'époque contemporaine : les abbés Boilat, Fridoil et Moussa, du Sénégal (1816-1853)*, tapuscrit, 1965, 31 pages. Archives de la congrégation du Saint-Esprit. CSSp-152-A-V.

SJDC : Archives des sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Page	Note
Numéro de la séquence	
452, 1	<p>Seconde augmentation de la subvention coloniale.</p> <p>1841. ANOM. FM/SG/GUY61/F5(20), dépêche ministérielle, 7 février 1840.</p> <p>1842. SJDC. 2A.i.1.26, le ministre Duperré à Anne-Marie Javouhey, 2 juillet 1841.</p> <p>Le budget 1842 n'est pas dans les sources mais une lettre confirme qu'il est le même que celui des années 1841 et 1843 : « Les chambres ont bien voulu accorder pour Mana en 1842 une allocation de 55 000 F égale à celle qui avait été obtenue pour 1841. J'espère que cette somme pourrait {sic} être augmentée si de nouveaux besoins se faisaient ressentir. »</p>

452, 1	<p>« Par des leçons pratiques... » Le ministre Duperré cité par JENNINGS, 2010, p. 79</p>
452, 1	<p>« L'esclavage est partie intégrante... » Roussin cité par JENNINGS, 2010, p. 152.</p>
452, 1	<p>Un établissement « un peu excentrique ». ANOM. FM/SG/GUY61/5(20) Annotation en marge du rapport d'Anne-Marie Javouhey au ministre de la Marine et des Colonies, 24 avril 1840. La réponse de Saint-Hilaire est aussi en marge de ce rapport.</p>
452-453, 1	<p>L'habileté de Saint-Hilaire. ANOM. FM/SG/GUY61/5(20) Réponse du ministre à Vidal de Lingendes, 3 avril 1840.</p>
453, 1	<p>Ordonnance royale du 5 janvier 1840 sur le patronage des esclaves. ANOM. BOGF 1840, actes 59 et 60, pp. 76-80. Ma formulation est ramassée. Plus exactement, l'enveloppe budgétaire de 650 000 F et ses finalités ont été décidées par l'ordonnance du 6 novembre 1839 mais celle-ci ne fit pas l'objet d'une promulgation spécifique. Elle figure dans le rapport au Roi introduisant l'ordonnance du 5 janvier 1840 et dans le préambule de cette dernière. En effet, c'est l'ordonnance royale du 5 janvier 1840 qui livre les modalités d'application de cette ordonnance avec « diverses dispositions relatives à l'instruction morale et religieuse des esclaves dans nos colonies ainsi qu'au patronage que doivent exercer les officiers du Ministère public à l'égard de la même classe de la population. » C'est ce qui rend cette ordonnance rend beaucoup plus marquante. Dans le même but, une seconde ordonnance en date du 16 janvier 1840, porte « création de nouveaux emplois de substituts de procureurs généraux et du substituts de procureurs du Roi. » (ANOM. BOGF 1840, acte 61, pp. 80-81).</p>

Le regard de Saint-Hilaire sur les délégués coloniaux.

453, 1

Extrait de JENNINGS, 2010, p. 140-141 : « [...] le directeur des Colonies exprima sa conviction selon laquelle “vouloir faire l’émancipation avec le concours des conseils coloniaux, ce serait tenter une chose impossible, on n’obtiendrait jamais leur concours”. Il suggéra donc au ministre d’abolir les conseils coloniaux pour les remplacer, sur le modèle départemental, par des conseils généraux n’ayant aucun contrôle sur les budgets locaux. En échange, les colonies se verraient offrir des députés à la Chambre basse. À tous égards il s’agirait d’“une assimilation entière des colonies”. Dans l’intervalle, des conseils spéciaux composés du gouverneur et d’autres hauts fonctionnaires seraient mis en place dans chaque colonie pour présenter des suggestions concrètes sur la manière de mettre en œuvre l’émancipation. » Lawrence Jennings tire les propos de Saint-Hilaire de ANOM. Gén.171 (1376), note datée du 5 novembre/16 décembre 1839 ; note pour le ministre, 16/18 janvier 1840.

Les vêtements des lépreux.

453-454, 1

Contre-rapport d’inspection de la léproserie.

ATG. Lohier X 185. ANOM. GUY136/3. Rapport d’inspection de la léproserie de l’Acarouany, 29 janvier 1838. La question des vêtements se trouve pp. 9-10.

Anne-Marie Javouhey a toujours assuré diriger Mana en « mère de famille ». Ce n’est que dans une lettre beaucoup plus tardive, au moment où l’offensive est la plus forte en 1846, que j’ai trouvé le mot « gestion », raison pour laquelle je me suis autorisée à l’utiliser car c’était son esprit depuis toujours (« On a bien vu qu’il n’y avait pas d’intrigue dans notre gestion, qu’elle était toute maternelle. » AMJ, Corr. t. 3, L. 677,1, p. 234, à Auguste Javouhey, 8 avril 1846. Original manquant.)

Blocage des crédits de Mana à Cayenne au motif de reproches possibles de la cour des Comptes.

454, 1

« Une observation m'a été faite... »

AMJ, Corr, t. 2, L 435,2, p. 352, au directeur des Colonies Saint-Hilaire, 20 août 1840.

Les douteux procédés des délégués coloniaux à Paris.

L'historien Lawrence JENNINGS, le véritable auteur du calcul, fait état exactement de 518 207 F de fonds versés de 1835 à 1838, page 963 de son article « Slavery and the Venality of the July Monarchy Press » dans : *French Historical Studies*, vol. 17, n°4, 1992, pp. 857-978.

Et dans son livre (JENNINGS, 2010, p. 141), s'appuyant sur ANOM. Gén.271 (1853), il écrit : « À l'été 1839, le Parlement français avait déjà voté une loi qui contrôlait le montant des fonds secrets que les conseils coloniaux pouvaient utiliser pour influencer l'opinion publique, ce qui avait pour effet de limiter les prérogatives de ces conseils. Paris envisageait désormais de les abolir totalement ».

454-455, 1

De son côté, Arthur Girault cite le ministre. Argumentant dans l'exposé de ses motifs à la Chambre des pairs l'un des points de la loi de finances du 25 juin 1841, Duperré dit ceci : « L'article 5 de la loi de 1833 a donné aux conseils coloniaux des attributions dont ces corps politiques n'ont pas généralement usé avec la réserve convenable. Il nous suffira de dire qu'on les a vu refuser des crédits nécessaires au paiement des dépenses dont la fixation est laissée au gouvernement ; que les traitements réglés par des actes de l'autorité métropolitaine ont subi sans nécessité des réductions et même des suppressions qui étaient de nature à compromettre le service ; que, d'un autre côté, des allocations destinées à subventionner ici la presse périodique ont été élevées à des sommes exorbitantes ; qu'enfin le taux de plusieurs contributions locales a été successivement diminué, au point d'amener chaque année des déficits ». Propos cités par Arthur GIRAULT dans : *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, L. Larose, 1904, 2 vol., p. 711.

Maladie et mort de Marie-Thérèse Javouhey.

SJDC, 3A. M.ROS, de L 360, 8, septembre 1840 à L 392, *circulaire sur la mort de la chère Mère Marie-Thérèse, Cluny 25 octobre 1840 à 10h.*

455-456, 2

À LA SUITE DE LEUR AÎNÉE – *Biographies des trois Mères Marie-Thérèse, Marie-Joseph et Rosalie Javouhey, sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny*, Paris, 1927, P. Mersch, L. Seitz et Cie, imp., 17 ville d'Alésia, Paris 14^{ème}, 288 pages.p. 92-96.

Très grave malaise d'Anne-Marie Javouhey.

455-456, 2

Des effets sur Anne-Marie Javouhey de la mort de sa première sœur cadette, on sait seulement qu'elle mit six mois à se remettre avec des séquelles physiques sur sa vue et son bras droit.

Anne-Marie et la poésie.

Hippolyte VIOLEAU, *Premiers loisirs poétiques*.

Les poèmes d'Hippolyte Violeau lui valurent une certaine notoriété de son vivant et quelques prix. Ils étaient imprégnés de sa foi très profonde. Il est aussi l'auteur de contes bretons.

Orphelin d'un père décédé à Fort-Royal, Hippolyte Violeau (1818-1892) apprend à lire avec sa sœur et commence à travailler à 12 ans comme ouvrier. Après bien des recherches, il trouve une place au bureau des hypothèques de Brest. Là, il fait une rencontre relatée par Louis Veuillot. « Au bureau des hypothèques, Hippolyte trouva un ami Pierre Javouhey, simple, modeste, sage et bon, l'ami qu'il fallait à cette âme si souffrante et si ingénue. Une forte sympathie, fondée sur les mêmes principes d'honneur, sur les mêmes goûts, sur les mêmes croyances, les attacha promptement l'un à l'autre. [...] Cette amitié fut le grand bonheur d'Hippolyte, on le verra bien dans ses vers. Hélas ! au bout de peu de temps, Pierre partit. Hippolyte vit le navire qui l'emportait disparaître sur ces flots d'où son père n'était pas revenu. Mortellement atteint par le climat de la Guyane française, Pierre, après quelques années de souffrances, expira, demandant son ami, et lui léguant tout ce qu'il possédait, une somme de cent francs pour l'aider à publier un livre. » Arrivé en 1837, Pierre fut l'instituteur de la classe de garçons de Mana jusqu'à sa mort, le 1^{er} février 1842.

D'après Louis Saluden, c'est Auguste qui remit le livre à Anne-Marie Javouhey. Il relate sa réaction dans une lettre du 8 juin 1841 : « Je donne votre livre à ma tante, elle le lit, le relit, elle le dévore, elle pleure ; oui, elle pleurerait d'attendrissement et de bonheur, elle avait rajeuni de quarante ans ; avec son expérience de sexagénaire, sa parfaite connaissance du cœur humain, elle avait l'enthousiasme d'une jeune fille. » (Louis SALUDEN, *Un centenaire à Brest*, 1^{er} octobre 1826 - 1^{er} octobre 1926 – L'œuvre de la vénérable Anne-Marie Javouhey, fondatrice de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, Brest, Imprimerie de la presse libérale, 1926, 86 pages, p. 10).

456, 2

Premières lettres de Cayenne après l'évanouissement.

AMJ, *Corr.* t. 2, L 453, p. 384, à l'évêque d'Autun, mars 1841. SJDC. Cahier II, p. 851.

AMJ, *Corr.* t. 2, L 450, p. 384, à Marie-Joseph, 20 mars 1841. Original SJDC.

456-457, 2

Anne-Marie Javouhey et sr Isabelle Marion.

Les sources ne livrent pas le contenu de ces nécessaires échanges entre Anne-Marie Javouhey et celle qui assumait son intérim à Mana. Je les ai rédigés principalement à partir de leurs deux correspondances.

457, 3

Les trois naissances d'avril 1841 à Mana.

ANOM. Registre d'état civil en ligne (IREL), naissances, année 1841.

Marie-Françoise, fille de Joseph Côme et Marie-Françoise Aurore, le 19 avril, recto et verso du feuillet 3.

Louis Joseph, fils de Félix Lafleur et Madeleine Baucis, le 24 avril, verso du feuillet 3.

Pierre, fils de Stanislas Lamarque et de Marie Mésange, le 27 avril, recto du feuillet 4.

Une petite Anne-Marie est aussi née le 17 avril (recto du feuillet 3) mais ses parents, Jean-Baptiste Romain, un ancien chasseur de Guyane, et Clarisse, exemptée d'engagement par son mariage, n'habitaient pas le bourg de Mana mais Terre-Rouge et Anne-Marie Javouhey n'en avait pas la charge.

457, 3

L'émotion des sœurs et des Mananais.

Des sources attestent de l'affection dont Anne-Marie Javouhey était l'objet à Mana à d'autres moments de sa vie. Ainsi sr Isabelle relate le choc à l'annonce de son décès. Elles attestent aussi la persistance de croyances africaines. Celles-ci apparaissent au fil de ce récit, sources à l'appui dans les notes. Par exemple, « L'offense faite à Dieu » s'appuie sur la persistance des grigris dont il est question plus loin dans ce même chapitre (459, 3).

457, 3

Embellissement de Mana.

ANOM. FM/SG/GUY61/5(20)

ANOM, Rapport 1840. AMJ, *Corr*, t. 2, L. 429,4, p. 329.

Sur la chaux et les bardeaux, voir KAPPLER, p. 224.

457-458, 3

« Un pays à part... »

ANOM. Rapport 1840. AMJ, *Corr*, t. 2, L. 429,16, p. 335.

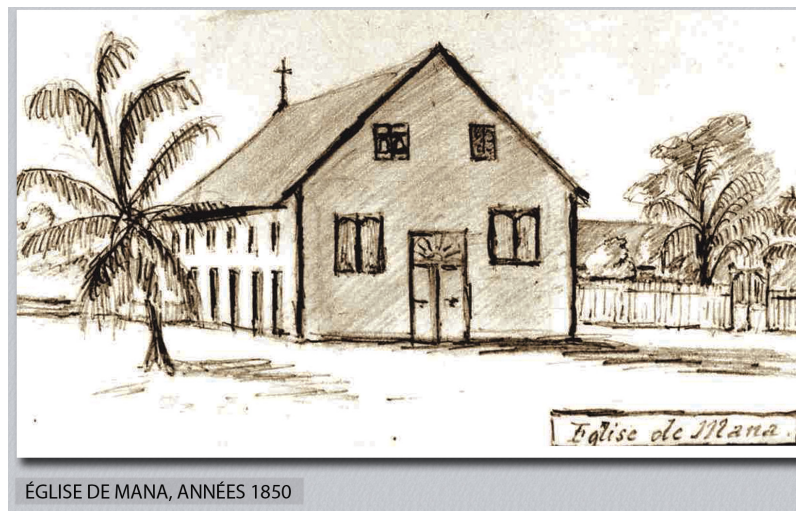
« notre colonie est un pays à part, un pays qu'on a fondé et qui doit continuer d'exister dans la suite des temps. »

458, 3

L'église sans clocher

Une gravure des années 1850 montre l'église de Mana toujours sans clocher. ATG.

458, 3



458, 3

Les entraves de l'administration coloniale.

AMJ, *Corr*, t. 2, L 435,2, p. 352, au directeur des Colonies Saint-Hilaire, 20 août 1840.

458-459, 3

L'état d'esprit des Mananais.

ANOM. Rapport 1840. AMJ, *Corr*, t. 2, L. 429,13 et 14, p. 334.

Anne-Marie Javouhey fait état de la difficulté à s'impliquer dans un travail qui requiert de travailler avec d'autres. Elle y voit un effet de l'esclavage : « Là encore se font sentir et se conserveront longtemps les habitudes données à l'esclave par son éducation. La nécessité, la crainte, la dépendance l'avaient fait froid et égoïste [...] il se croyait obligé de redouter ses frères et de se défier d'eux. » Pour la même raison, elle explique la réticence au travail salarié. Après avoir expliqué comment chacun travaille avec zèle quand il est propriétaire, elle écrit : « Il n'en va pas de même, peut-être, lorsqu'ils travaillent pour un salaire ; habitués pendant le temps de l'esclavage à voir le fruit de leur travail passer dans les mains d'un maître qu'ils ne connaissaient pas, ils ne se croyaient obligés au travail qu'autant qu'ils ne pouvaient s'y soustraire absolument. C'est une éducation dont ils ressentiront longtemps les traces. »

459, 3	<p>Les Mananais traités de « paresseux » par les grands habitants de Cayenne. AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L. 404,6, p. 289, 14 mai 1839. Original SJDC. « nous avons récoltés neuf Cent Barique de Riz, autans de Maïs je vous donnerez le details des productions, dans quelque mois, vous verrez [si] comme on le dis nous Sommes des paresseux. » Sur le sens du mot « paresseux » chez Anne-Marie Javouhey, voir mon article « Anne-Marie Javouhey et l'ambivalence de la pauvreté », dans : Serge MAM LAM FOUCK et Jacqueline ZONZON (dir.) <i>L'histoire de la Guyane</i>, 2011, pp. 232-252.</p>
459, 3	<p>Religion et société. ANOM. Rapport 1840. AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L. 429,10, p. 332-333. « il ne suffit pas de leur avoir appris à travailler et à satisfaire à leurs besoins purement matériels. Il faut encore qu'ils sachent vivre avec la société et avec eux-mêmes, qu'ils sachent ce qu'ils doivent à Dieu et à leurs frères. » Sur cette phrase, voir les notes du chapitre « Libres et Mananais », 422, 3. 2. Le débat – Anne-Marie Javouhey, esclavagiste ou abolitionniste ? Son projet de société. Certains propos d'Anne-Marie Javouhey montrent à quel point Mana est pour elle une œuvre missionnaire qu'elle désire assumée pour et par des Africains : elle supplie sa nièce Clotilde, supérieure à Limoux, alors que les séminaristes africains sont encore à Carcassonne : « Cest Sur Eux que repose lespoir et lavenir de cette population Si Malheureuse et Si Mal traitée. encouragez ces Jeunes Gens à venir nous rejoindre ; Cest pour leur Bonheur et Celui de leurs Concitoyens. Quils soit prêtres, ou qu'ils ne le soit pas, Je vous en Supplie, qu'ils vienne, ils ne seront nul part ni plus utiles, ni plus heureux. Cest pour cette Ste œuvre que Dieu les a tirés de la foule, quil les a comblés de Ses Graces avec tant dabondance. Cest Sur eux que repose le Sort de leur patrie. Je nenttre pas dans dautres détails le bon dieu fera le reste. » AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L 381,3, p. 352, à Clotilde, 15 mars 1838. Original SJDC.</p>
459, 3	<p>Des grigris persistants. AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L. 458,2, p. 393, à Auguste Javouhey, 27 avril 1841. SJDC. Cahier 3, p. 938.</p>
460, 3	<p>Des femmes pas des femmelettes. AMJ, <i>Corr.</i> t. 1, L. 69,2, p. 141, à Clotilde, 30 novembre 1822. Original, SJDC. « apresen ma chere fille, travailler a bien Elever les novices confiées a vos Soins, travailler a leur inspirer un st zèle pour la Gloire de Dieu et le Salut des ames, quelle ne soit pas des famelletes qui Secoute, Se compte pour quelque choses ». AMJ, <i>Corr.</i> t. 1, L. 80,2, p. 160, à Rosalie, 6 juillet 1824. Original, SJDC. « quelle Soit ferme et courageuse, et non des femmellette a qui il faut parle avec des gants, quil faut gagner par des présens Système abominable, qui perd les jeunes Religieuses et les Empeche de répondre aux dessins de Dieu Sur elle ».</p>

460, 3 **Le tempérament chagrin de sr Isabelle Marion.**
 AMJ, *Corr.* t. 2, L. 377,2, p. 160, à sr Nathalie Raymond, 3 janvier 1838. Original, SJDC.
 « Ma Soeur Isabel est toujours Mallade et je Crois que ce sera pour toute Sa vie, ce quelle est a plaindre ».

460, 3 **Mana vu par sr Isabelle.**
 SJDC. 2Ai.4.4.2.12, Correspondance de sr Isabelle, à Marie-Thérèse, 12 mai 1839. C'est elle qui souligne.
 « « Croyez-le bien. Mana n'est pas comme le premier établissement venu. Quant à moi, ma bonne chère mère, je fais tout ce que je peux. Je suis munie de la meilleure volonté du monde. J'aime Mana et encore plus l'œuvre de Mana. ».

La scolarisation à Mana.
 ANOM. FM/SG/GUY61/5(21)
 Situation au 10 septembre 1844 de l'école tenue à Mana, 19 septembre 1844. Les adultes sont stabilisés en jaune.

Degré d'instruction	Moins de 14 ans		14 ans et plus		Total par sexe		Effectifs scolarisés des deux sexes
	Garçons	Filles	Hommes	Femmes	Masculin	Féminin	
Lecture seulement	30	35	"	"	30	35	65
Lecture et écriture	13	20	"	"	13	20	33
Instruction plus avancée	4		3	1	7	1	8
Total	47	55	3	1	50	56	106

Le tableau ci-dessus fait état de 102 enfants scolarisés. Restait à trouver le nombre d'enfants scolarisables. En croisant plusieurs archives (liste des convois, état civil de Mana consulté jusqu'à 1910 et les correspondances), j'ai comptabilisé les enfants de 5 à 14 ans **vivants en 1844**. Malheureusement mais sans surprise, il existe une incertitude car si l'existence de tous ces enfants est attestée par au moins une source, il en est dont l'information se limite à cela. Au total, 133 sont attestés mais sur ce nombre, 24, principalement nés à Cayenne, ne laissent aucune trace ultérieure de leur existence. J'ai donc fait deux calculs, l'un sur la base de **133** enfants scolarisables et l'autre de **109** (133-24). Le premier taux est de 76,69% et le second de 93,58%. J'ai ensuite établi une cote mal taillée en faisant la moyenne des deux résultats, 85,13% que j'arrondis à un taux approximatif de **85%**.

460, 3	<p>Zéphir Zéphir est le petit garçon africain affranchi au Sénégal, venu à Mana avec sa mère et cinq autres jeunes filles ou jeunes femmes africaines. La congrégation garde quelques lettres de Zéphir qui, c'est un fait, écrivait très bien.</p>
461, 3	<p>Le « système » d'Anne-Marie Javouhey. ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L. 463,10, p. 407, au ministre, l'amiral Duperré, 26 juin 1841. « [...] je crois pouvoir, dans la démarche que je tente aujourd'hui auprès de Votre Excellence, faire parler en ma faveur les résultats que j'ai obtenus jusqu'à présent et que je dois à la bienveillance du gouvernement, autant qu'au système qui m'a guidée. »</p>
461, 4	<p>Ordination des prêtres africains. LITTNER, p. 11.</p>
461, 4	<p>L'abbé Moussa à Saint-Louis. LITTNER, p. 12.</p>
461, 4	<p>La visite du garde-magasin Richard. Les bonnes relations du garde-magasin Richard avec Anne-Marie Javouhey sont attestées dans une lettre plus tardive déjà citée (Contre-attaque, L'embarras du garde-magasin Richard, 433, 4) : AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, 457,3, p. 391, à Marie-Joseph (en fait à sr Bathilde Laparre, il y avait trois lettres dans l'enveloppe libellée à l'intention de Marie-Joseph), 17 avril 1841. Original SJDC. « Je vous prie de bien Recevoir Monsieur Richard qui vous remettra Cette lettre. Cest notre protecteur dans nos adversité, notre Conseils dans bien des circonstances, faite lui voir la Maison, et Si vous aviez une Lithographie de mon portrait je vous prie de la lui offrirre ». Dans ces conditions, il n'y a pas grand risque à imaginer qu'il est allé la voir même si les sources sont muettes à ce sujet. Un tel sujet de conversation ne pouvait pas manquer de surgir car tout ce qui, de près ou de loin, touchait à l'esclavage nourrissait les conversations.</p>
461, 4	<p>De nouvelles églises en Guyane. <i>Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises</i>, Imprimerie royale, Paris, juin 1844, p. 524.</p>

461, 4	<p>La « commission de Broglie ». <i>Commission instituée par décision royale du 26 mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des colonies – Rapport fait au ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, Paris, Imprimerie royale, mars 1843, 438 pages.</i></p>
461, 4	<p>La critique de Roger. JENNINGS, 2010, p. 152.</p>
462-463, 4	<p>Le dialogue entre Anne-Marie Javouhey et la sœur de la communauté d'Approuague. <i>Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les colonies françaises, Imprimerie royale, Paris, juin 1844, p. 532-538.</i> Paru en juin 1844, cet exposé est le résultat d'une grande enquête visant à dresser le bilan de l'ordonnance royale du 5 janvier 1840 sur le patronage des esclaves et leur instruction morale et religieuse. ANOM. BOGF, 1840 (actes 59, 60 et 61 et l'arrêté de promulgation du gouverneur Gourbeyre, acte 197, 20 juillet 1840). Citons notamment ces lignes, p. 533 de l'exposé général : « Le missionnaire se rend sur quelques petites habitations où les ateliers éloignés viennent écouter ses sermons ; mais ce mode de réunion est peu prisé par les propriétaires, qui n'aiment pas à voir leurs ateliers quitter en bloc les habitations, surtout à certaines époques : d'ailleurs qu'arrive-t-il ? C'est qu'il existe des habitations tellement éloignées, que jamais encore elles n'ont vu de prêtres. »</p>
463, 4	<p>La lettre d'Anne-Marie Javouhey à l'amiral Duperré, ministre de la Marine et des Colonies du 26 juin 1841. ANOM. FM/SG/GUY61/5(20). AMJ, <i>Corr.</i> t. 2, L. 463,10, p. 407, au ministre, l'amiral Duperré, 26 juin 1841. SJDC. Cahier 3, p. 920. Il existe une copie de ce rapport en Guyane datée du 24 juin 1841, ATG, Lohier X 160. <i>Copie du rapport adressé à son Excellence le Ministre de la Marine et des Colonies sur l'éducation des enfants esclaves de la Guyane française par Madame Javouhey, supérieure des sœurs de St Joseph de Cluny, directrice de l'établissement de Mana.</i></p>